

L'an deux mil vingt-et-un, le 10 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la cantine de l'ancienne école d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2021**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 14</b>			
<b>Présents : 10</b>			
<b>Votants : 13</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, Mme Violaine NEUVY, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, Mme Emmanuelle BEAUR.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Alexandre CHABAUTY, Mme Cynthia SERRAZ.

Étaient absents : M. Aurélien THABUTEAU.

Procurations : Mme Caroline DHYEVRE donne procuration à M. Vincent LAUER, M. Alexandre CHABAUTY donne procuration à M. Alexandre CHASSAT, Mme Cynthia SERRAZ donne procuration à Mme Sylviane TESSIER.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Emprunt pour les projets 2021 de la commune**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour les projets de 2021, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 25 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU ainsi que l'offre de la CAISSE D'ÉPARGNE, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de financement du contrat de prêt qui se détaille comme suit :
  - Classification Glissler : 1-A
  - Montant du prêt : 25 000 €
  - Durée du prêt : 5 ans (60 mois)
  - Taux d'intérêt annuel : taux fixe à 0,25 %
  - Frais de dossier : 120 € (soit 0,15 % du montant du prêt avec un minimum de perception de 120 Euros)
  - Type d'amortissement : échéance constante (remboursement progressif du capital)
  - Périodicité des échéances : Semestrielle
- **DECIDE** de souscrire cet emprunt de 25 000 € auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU comme mentionnée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet emprunt.

Fait à ANTIGNY, le 14 juin 2021

Le Maire,  
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Telephone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

[mairie@antigny86.fr](mailto:mairie@antigny86.fr)

AR PREFECTURE

086-218600062-20210610-10062021\_27-DE  
Regu le 15/06/2021